



Réf. Farde e-Assemblées : 2337644

N° OJ : 129

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020

Objet : 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue de Verdun, 235, cadastrée Bruxelles, 21ème division, section A, n° 374N3, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° 200V2015.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 13/09/2016, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé 200V2015 pour le bien sis rue de Verdun 235, cadastré 21ème division, section A, n°374N3;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement;

Considérant que les demandeurs du permis ont transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à titre gratuit signé en date du 22/06/2016;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 16,35 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique;

Considérant que le plan de délimitation n°7369 a été réalisé en date du 28/05/2019 par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan n°21821-10298;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 16,35 m² de la parcelle sise rue sise rue de Verdun, 235, cadastrée Bruxelles 21ème division, section A, n°374N3, est adoptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan 21821-10298 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

